

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

LORS DU DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE

- ✓ Copie recto-verso de votre carte d'identité ou de votre titre de séjour en cours de validité
- ✓ Copie de votre dernière quittance de loyer de moins de 3 mois ou quittance EDF si vous êtes propriétaire
- ✓ Justificatifs de ressources du foyer des 3 derniers mois (bulletins de salaire, allocations pôle emploi, CAF...)
- ✓ Copie de votre dernier avis d'imposition
- ✓ Copie de votre convocation ou assignation SINON copie des documents justifiant du litige (copie décision contestée, courriers échangés avec votre adversaire...) et juridiction à saisir
- ✓ **SI VOUS ETES HEBERGE** : attestation sur l'honneur et copie de la pièce d'identité de la personne chez laquelle vous habitez ainsi que ses ressources :
 - Copie de son dernier avis d'imposition sur les revenus
 - Copie de ses ressources des 3 derniers mois (bulletins de salaire, attestation CAF, ASSEDIC...)

Au cas où l'affaire serait fixée devant le Juge des Affaires Familiales, joindre également :

- ✓ Copie du livret de famille
- ✓ Copie du jugement de 1^{ère} instance
- ✓ Copie de l'acte d'appel si l'affaire est portée devant la Cour d'Appel

TOUT DOSSIER DEPOSE DOIT ETRE COMPLET